

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DES ADMINISTRATEURS DES SYNDICATS DES TRANSPORTS MARITIMES

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je prends maintenant la parole avant que l'on aborde d'autres travaux et je sollicite l'indulgence de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de déposer, avec son consentement unanime, le dernier rapport du Conseil d'administration des syndicats maritimes. J'ai pensé que les députés aimeraient le consulter pendant la fin de semaine. J'ai pris des dispositions pour qu'on le distribue. En théorie, il devrait être déposé à la Chambre avant d'être distribué.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, ne pourrions-nous pas laisser l'affaire ainsi jusqu'à lundi, à l'appel des motions?

● (5.00 p.m.)

L'hon. M. Nicholson: Je propose de déposer le rapport, parce qu'il n'y a rien d'autre à ajouter, et j'aimerais qu'il soit déposé dans les boîtes aux lettres au cours de la fin de semaine.

L'hon. M. Starr: Très bien.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que nous revenions à l'appel des motions, afin que le ministre dépose le document dont il a parlé?

M. Lewis: Sans commentaire.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à déposer le document?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il profiter de ce moment d'interruption pour nous dire quels travaux sont prévus pour la semaine prochaine?

L'hon. M. MacEachen: Lundi, nous abordons la deuxième lecture du projet de loi relatif à l'impôt. Nous passerons ensuite à l'étape de l'étude en comité, après quoi nous devrions continuer l'étude des crédits supplémentaires et des crédits provisoires.

M. Knowles: Et la troisième lecture? Lundi soir? (*Exclamations*)

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE CHIFFRE DE BASE POUR LE CALCUL DES PRÊTS ASSURABLES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à la 2^e lecture du bill n^o C-202, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

M. Bert Leboe (Cariboo): Je ne vous retiendrai que quelques instants, car je ne crois pas que cette simple modification justifie un long discours sur le logement. Nous sommes d'accord sur cette mesure qui tend à augmenter le montant de crédits hypothécaires et nous appuyons cette initiative. J'ai cependant deux ou trois idées à communiquer au ministre. Il est temps que nous nous soyons tous convertis à l'idée—il y a des années que la parti du Crédit social l'a fait, pour sa part—que le financement des habitations ne doit pas concurrencer le financement de l'industrie. L'industrie peut faire absorber ses frais de financement par le consommateur, ce qui la met en meilleure posture que celui qui construit une maison, pour négocier sur le marché financier. Quant à celui qui achète une maison, il ne fait que payer des frais, depuis le moment où il décide de l'acheter jusqu'au moment où il en prend possession. Il est donc nettement défavorisé.

Nous devrions en arriver très rapidement à la conclusion que les fonds pour l'habitation devraient être complètement séparés de tous les fonds dont dispose l'industrie. Reconnaisant la position particulière des propriétaires de maisons et l'importance du fait d'être propriétaire de son foyer, la Colombie-Britannique a institué, il y a quelques années, une subvention pour ceux qui sont propriétaires de leur propre foyer. Cela a débuté par une très petite somme—\$25, je crois—pour chaque propriétaire. Aujourd'hui, cette somme est de \$120—\$130, me dit mon honorable ami. Les premiers \$130 d'impôt du propriétaire individuel sont payés par le gouvernement provincial.

Il serait sage, à mon avis, de nous aligner sur la position adoptée en 1954 par le Crédit social devant le comité de la banque et des finances, et de créer un fonds automatiquement renouvelable, pour répondre aux besoins de l'industrie de l'habitation. On contribuerait ainsi grandement, je pense, à résoudre nos problèmes de logement. L'argent serait avancé aux propriétaires de maisons au prix coûtant et il n'y aurait aucun rapport entre le taux d'intérêt exigé dans ce cas et le taux appliqué aux prêts commerciaux. Nous sommes convaincus que les frais de l'opération pourrait être couverts par un taux avoisinant 2½ p. 100. Non seulement le taux d'intérêt serait-il très modéré, mais nous aurions la satisfaction d'administrer un fonds qui demeurerait stable.

Les taux d'intérêt ont monté en flèche, mais cela n'a pas abouti à la construction d'une seule maison de plus. Je prie instamment le gouvernement et le ministre de bien examiner la possibilité d'instituer une caisse de prêts renouvelables qui ne ferait pas concurrence à l'industrie et qui serait administrée